



## Divorce avocat commun parti-pris

Par **LEBOSSE**, le **04/02/2008** à **10:45**

Bonjour,

Nous sommes en procédure de divorce par consentement mutuel ( garde alternée des 3 enfants) et avons pris 1 avocate commun.

Nous venons de recevoir son projet de requete.

L'avocate :

- n'a pris en compte que les choix professionnel de mon épouse, très critical
- parle de vente de la maison avec partage du montant par moitié par contre lorsqu'elle évoque la liquidation, elle met : AUCUN.
- Parle de mon salaire et le met à 13 mois alors que préciser 12 lors de l'entretien,
- Sur le salaire de mon épouse -30% par rapport à la réalité et n'évoque pas sur 13 mois,
- Elle écrit que mon épouse conserve le nom marital alors que j'avais refusé lors de l'entretien.

Bref encore d'autres point sur le partage du mobilier, des frais d'avocat à ma charge, enfants à la charge de ma femme pour allocation, allocation sur lacompte de mon épouse...

Comment dois-je réagir ? sachant que j'accepte le divorce par consentement mutuel pour le bien des enfants.

Par **bd45**, le **04/02/2008** à **11:55**

J'ai divorcé il y a plus de 8 ans par consentement mutuel alors que mon mari avait choisi de vivre avec sa maitresse. J'ai du quitter le domicile (de fonction de Monsieur) avec deux enfants en bas age et pas de travail. Comme toi je voulais faire ça à l'amiable pour le bien de mes enfants.

Depuis nous sommes repassés devant le juge 4 fois pour des histoires diverses, finances garde etc...

Donc si tu n'es pas d'accord avec l'avocat, soit tu retournes la voir et tu refais une requête en disant que tu n'es pas d'accord, soit tu prends un avocat pour toi.

On ne sait jamais ce que l'avenir nous réserve, jamais je n'aurais cru repasser devant le juge autant de fois. Couvre tes arrières !

Mieux vaut être prudent, ces choses là coûtent chères à la longue.